



La Défense, le 23 mai 2023

Réunion relative aux mesures catégorielles 2023

Monsieur le directeur des ressources humaines,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans vous rappeler nos propos lors du CTM budgétaire en Septembre dernier :

« Concernant la rémunération des agent.es, une fois déduit le coût de la revalorisation du point d'indice de 3,5%, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous nous proposez un budget de vaches maigres...

Et pourtant, on vous l'a déjà dit, la seule augmentation de 3,5% du point d'indice ne saurait répondre à l'inflation actuelle et aux nombreuses années de déflation de la rémunération des agents publics. C'est d'au moins 10 % qu'il faut relever les rémunérations des agent.es du pôle ministériel. Et nous vous redemandons de peser dans les discussions gouvernementales sur ce sujet.

Pour reprendre vos chiffres, 1% d'augmentation du point d'indice représente dans le budget du pôle ministériel de l'ordre de 21 M€ sur la masse salariale. Les mesures catégorielles sont annoncées à hauteur de 8M€, soit de l'ordre de 0,4% !... On est loin, très loin du compte pour compenser la piètre revalorisation du point d'indice et l'inflation sur les régimes indemnitaires, qui rappelons le sont en euro courant et non indexés sur la valeur du point d'indice ! »

Aujourd'hui soyons plus précis : l'inflation 2022 a été de 5,2%... et la prévision de l'INSEE pour 2023 est de 5,6%. Le gouvernement pour y répondre pose 3,5 % d'augmentation du point d'indice au 1^{er} Juillet 2022 et 1,5% au 1^{er} juillet 2023. Soit une baisse des rémunérations de quasiment 6%....

Jamais un gouvernement n'a tapé aussi fort sur ses personnels !

Et ce n'est pas fini puisque la lettre de cadrage pour la préparation du budget 2024 prévoit de limiter les mesures catégorielles aux actions déjà engagées... M. le Directeur confirmez-vous que vous préparez le budget 2024 sur ces bases donc avec moins de 10 M€ de mesures catégorielles ?

Revenons donc aux mesures proposées.

Concernant l'IFSE. Les objectifs sont plutôt louables, alignement des socles en catégorie A, augmentation de l'IFSE pour tous plus fréquente et plus importante sont des objectifs partagés.

Cependant une nouvelle fois vous vous évertuez à inventer des règles fort compliquées mais surtout qui laissent plein de trous dans la raquette !

Augmenter les socles d'IFSE c'est bien ! Mais le faire sans augmenter parallèlement et homothétiquement l'IFSE de tous les agents du groupe concerné c'est la négation même de l'expérience professionnelle. C'est une prime aux nouveaux entrants au détriment des personnes en place !

Augmenter tous les 3 ans les personnes dont l'IFSE n'aurait pas augmenté d'un montant minimum c'est bien, mais c'est la négation – totale ou partielle- de la progression de carrière et des efforts d'adaptation de tous les autres.

La FSU vous le redit, comme elle vous l'a déjà dit l'année dernière un système juste, efficace et sans trou dans la raquette consiste à :

- Avoir une réévaluation périodique – pourquoi pas annuelle- des socles et des montants individuels versés aux agents d'un pourcentage en corrélation avec l'inflation constatée.
- Procéder à des ajustements statutaires qui en réévaluant les socles et tous les agents du groupe de fonction correspondant du même montant.

Et au moins cette solution est pérenne dans le temps !

Concernant l'autre partie du RIFSEEP, le CIA la FSU dénonce une nouvelle fois la volonté acharnée de notre ministère d'accentuer l'individualisation des rémunérations en son sein ! Quand les mesures catégorielles sont aussi faibles l'accaparement d'une part de celle-ci pour augmenter de 8% le CIA est inacceptable ! La FSU avait saisi le ministre il y a un an sur exactement le même sujet. Nous attendons toujours une réponse. Peut-être aurez-vous la décence de nous assurer une réponse en 2023 !

Enfin les mesures du PACTE enseignant se voit transposé ici pour les enseignants relevant de notre ministère. La FSU le rejette en bloc au ministère de l'EN. Vous imaginez bien que nous en faisons de même ici !

Merci de votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

